



Caen



ouest-france.fr du 7 juillet 2024



Quotidien Ouest-France du 10 juillet 2024



317 mots

Un père condamné pour avoir giflé sa fille

Le père d'une ado de 14 ans a été condamné à trois mois de prison pour des violences commises sur sa fille, par le tribunal de [Caen](#).

Justice

À la mi-février, un collège de Caen signale qu'une élève de 14 ans est revenue avec un coquard au visage. Elle a admis que son père lui avait « **donné une baffe** », le 13 février, fâché qu'elle soit rentrée en retard parce qu'elle avait pris une heure de colle.

En revanche, elle dit que son hématome est dû à une chute accidentelle. Son père avait été condamné en 2016 parce qu'il lui avait donné des coups de ceinture. Il avait alors expliqué qu'il avait été élevé de cette façon-là par sa famille et qu'il l'avait reproduit. Il élève seul sa fille et ne comprend pas ces nouvelles accusations.

« Il est dans la banalisation »

Sa fille, elle-même, dit que s'il la réprimande c'est parce qu'elle « **se comporte mal** », mais elle dit qu'il n'y a pas de violence. L'homme âgé de 33 ans ne s'est pas présenté devant le tribunal correctionnel de [Caen](#), mercredi 3 juillet, et il espérait un renvoi de l'affaire. Ça ne lui a pas été accordé.

Pour l'avocate représentant l'ACJM (Association pour l'aide aux victimes, la citoyenneté, la justice et la médiation), « **il reproduit la violence qu'il a connue et il est dans la banalisation. Il dit : "Oui, je sais que c'est interdit, mais je l'ai fait." Sa fille considère être le problème et elle se culpabilise** ».

Le tribunal a condamné le père à trois mois de prison pour les violences sur sa fille. Il devra effectuer un stage de responsabilité parentale et verser 1 000 € pour le préjudice moral de sa fille. Également poursuivi pour outrages envers le directeur du collège, il a été relaxé.



Le père d'une jeune fille de 14 ans a été condamné à 3 mois de prison par le tribunal correctionnel de Caen. Archives Ouest-France